



ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEUDELANGE
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Adresse:
5, Place des Martyrs
L-3361 LEUDELANGE
Tél.: 37 92 92-1
Fax: 37 92 92-38
commune@leudelange.lu
www.leudelange.lu

Séance publique du Conseil communal : 06.12.2007
Date de la convocation des conseillers : 30.11.2007
Date de l'affichage public : 30.11.2007

Présences: M. Roemen, bourgmestre, Mme Roulling, M. Kauffmann, échevins, M. Betz, M. Christophe, Mme Daubenfeld, M. Feipel, M. Halsdorf, M. Jakobs, conseillers, M. Thoma, secrétaire.

Absences: Néant.

Objet: Nouvelle fixation de la taxe de raccordement à la conduite d'eau.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Revu la délibération du Conseil communal du 14.12.2006 portant adaptation des taxes communales ;

Attendu que diverses taxes fixées ont donné lieu à certaines observations essentiellement techniques de la part du Ministère de l'Intérieur qu'il y a lieu de redresser ;

Entendu les explications du bourgmestre au sujet de la nécessité de réajuster la taxe de raccordement à la canalisation et plus particulièrement au point de vue économique et financier ;

Considérant qu'il y a lieu à adaptation des taxes relatives à la fourniture d'eau à la situation actuelle en vue de compenser dans la mesure du possible les dépenses relatives à la conduite municipale ;

Vu l'avis favorable de la commission locale des finances ;

Vu le règlement communal sur les conduites d'eau ;

Vu l'article 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu l'article 3, titre XI des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi du 27 juin 1906 concernant la protection de la santé publique ;

Vu la loi du 21 novembre 1980 portant organisation de la direction de la santé ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13.12.1988;

Après délibération en conseil;

à l'unanimité des voix décide

de fixer la taxe de raccordement à la conduite d'eau par utilisateur comme suit:



		Taxe hors TVA	TVA 3 %	Taxe TTC
1	Taxe de raccordement à la conduite d'eau par raccordement Diamètre compteur d'eau : ≤ 1" (pouce)	534,00 €	16,02 €	550,00 €
2	Taxe de raccordement à la conduite d'eau par raccordement Diamètre compteur d'eau : > 1" (pouce)	1.068,00 €	32,04 €	1.100.00 €

Les présentes dispositions annulent et remplacent toutes dispositions antérieures portant même matière.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

En séance publique à Leudelange, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Le Secrétaire,



Pour extrait conforme,
Leudelange, le 14.05.2008
Le Bourgmestre,